

AFFAIRE N° 19. - Inscription d'une participation communale de 15 % au Budget Primitif 1969 pour les travaux de construction d'un plateau E.P.S au CHAUDRON S.I.D.R.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Sous le numéro précédent, je viens de vous demander de m'autoriser à solliciter du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports, une subvention de 85 % pour couvrir sa participation dans la construction d'un plateau E.P.S. à réaliser au Groupe Scolaire du Chaudron.

Je vous demande de permettre, d'ores et déjà, l'inscription au Budget Primitif de 1969 de la participation communale de 15 % soit 252.091 F. afin de parfaire le financement de cette construction.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.